

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'OKA**

**Mardi 3 mai 2022 à 19 h**

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité d'Oka tenue à l'église d'Oka, sise au 181, rue des Anges à Oka, et en webdiffusion sur notre chaîne YouTube, à 19 h, à laquelle sont présents :

Monsieur le maire Pascal Quevillon

La conseillère et les conseillers,

Karine Bouchard  
Cécile Desnoyers  
Jérémy Bourque  
Philippe Aubin-Steben  
Yannick Proulx  
Steve Savard

Sont également présents :

Le directeur général, M. Charles-Élie Barrette  
La directrice des finances, Mme Annie Chardola  
La responsable des communications et du tourisme,  
Mme Colette Beaudoin  
L'attachée d'administration à la direction générale et au cabinet du maire,  
Mme Annick Mayer  
Le directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement,  
M. Patrick Gingras

La participation citoyenne dans la salle et via la webdiffusion est au nombre de 57 personnes.

**Ouverture de la séance extraordinaire du 3 mai 2022**

M. Steve Savard propose l'ouverture de la séance extraordinaire à l'unanimité des conseillers présents.

Le quorum étant constaté, le maire Pascal Quevillon déclare la séance ouverte.

**2022-05-158**

**Renonciation à l'avis de convocation**

Sur la proposition de Mme Karine Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** conformément à l'article 157 du *Code municipal du Québec*, le défaut d'accomplissement des formalités prescrites pour la convocation d'une séance du conseil ne peut être invoqué lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y ont assisté;

**QUE** les soussignés, membres du Conseil de la Municipalité d'Oka, étant tous présents en vidéoconférence le 3 mai 2022 à 19 h, renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue de la présente séance extraordinaire et consentent à prendre en considération les affaires suivantes :

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Avis de convocation
3. Période de questions relatives à l'ordre du jour
4. Changement du lieu des séances ordinaires du conseil municipal du 3 mai 2022 et du 7 juin 2022
5. Période de questions
6. Levée de la séance extraordinaire.

ADOPTÉE

### **Période de questions relatives à l'ordre du jour**

Monsieur le maire ouvre la période de questions relative à l'ordre du jour à 19 h 01.

N'ayant pas de questions le maire clôt la période de questions à 19 h 02.

2022-05-159

### **Changement de lieu des séances ordinaires du conseil municipal du 3 mai 2022 et du 7 juin 2022**

**CONSIDÉRANT** que les séances ordinaires du conseil municipal du 3 mai 2022 et du 7 juin 2022 devaient avoir lieu à la salle des Loisirs située au 174, rue Saint-Jean-Baptiste à Oka;

Sur la proposition de M. Jérémie Bourque, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** ce Conseil accepte de tenir les séances ordinaires du conseil municipal prévues le 3 mai 2022 et du 7 juin 2022 à l'église d'Oka, sise au 181, rue des Anges à Oka.

ADOPTÉE

### **Période de questions**

Monsieur le maire ouvre la période de questions relative à l'ordre du jour à 19 h 03.

N'ayant plus de questions le maire clôt la période de questions à 19 h 03.

2022-05-160

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur la proposition de M. Yannick Proulx, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** cette séance soit levée.

ADOPTÉE

**Pascal Quevillon**  
**Maire**

**Charles-Élie Barrette**  
**Directeur général**

Je, Pascal Quevillon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Pascal Quevillon**  
**Maire**